



Accès aux services

du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Adultes avec problématiques
de santé mentale et dépendance

Pourquoi

Donner accès à un médecin de famille pour cette clientèle.

Améliorer la collaboration entre les médecins omnipraticiens en GMF et les équipes de santé mentale en CLSC.

Quoi

Évaluation des besoins de l'équipe GMF (nommés et perçus).

Soutien ajusté selon les besoins identifiés avec l'infirmière désignée.

Coaching clinique variable offert par l'infirmière désignée :

- Individuel, par téléphone.
- Rencontres mensuelles ou au besoin avec les intervenants professionnels psychosociaux du GMF.
- Évaluation de l'utilisation adéquate des outils : PHQ9, etc.
- Interventions auprès des clientèles plus difficiles (discussions de cas au besoin).

Accès aux médecins spécialistes répondants en psychiatrie (MSRP)

- Discussion de cas complexes sur place ou par téléphone.
- Questions de natures psycho-pharmaceutique, diagnostique.

Information et formation :

- Formation sur les problématiques de santé mentale, psychopharmacologique, etc.

Comment

Modalités d'accès à nos services

Guichet d'accès en santé mentale adultes (GASMA) :

- Préalable : le travailleur social du GMF contacte l'infirmière du GASMA pour discuter de la demande.
- Référence du médecin ou du professionnel en GMF (travailleur social ou infirmière) sur formulaire du GASMA correspondant au territoire de résidence de l'utilisateur et envoi par télécopieur :
 - **GASMA Hochelaga-Maisonneuve, Mercier-Ouest et Rosemont (Lucille-Teasdale) :** télécopieur : 514 253-2147, téléphone : 514 253-2181 p. 15532
 - **GASMA Pointe-de-l'Île :** télécopieur : 514 642-1826, téléphone : 514 353-1441 p. 71260
 - **GASMA St-Léonard-St-Michel :** télécopieur : 514 374-5753, téléphone : 514 722-3000 p. 5574
- Après évaluation, le GASMA fait l'orientation et la référence au service approprié.





Près de 20 % de la population du Québec (une personne sur cinq) souffrira d'une maladie mentale au cours de sa vie. Moins de la moitié des personnes qui en souffrent consultent un professionnel.

L'OMS estime qu'en 2020 la dépression sera la deuxième cause de maladie et d'incapacité après les maladies cardiovasculaires (MSSS).

Sur notre territoire, la prévalence des troubles de santé mentale est plus élevée que la moyenne québécoise (indice de pondération à 1,17).

Données statistiques sur le territoire disponibles sur demande.